

Commission extra municipale de Saint-Etienne du 28 mai 2014

Position de la mairie :

S Kefi responsable des Affaires Scolaires déclare que le maire est contre la réforme des rythmes, qu'il a écrit au ministre et qu'ensuite, le nouveau décret est survenu.

La mairie a proposé une nouvelle organisation avec une demi journée libérée par semaine.

La collectivité ne peut pas l'imposer et a donc demandé aux conseils d'écoles leur avis mais selon lui, cela était trop tardif.

En septembre 2015, la mairie souhaite une expérimentation plus ambitieuse et concertée.

Saint Etienne serait pilote en matière de rythmes en 2015 ?

Des contraintes : l'école élémentaire et la maternelle doivent respecter le même horaire ainsi qu'une cohérence de quartier. Ce champ réduit les possibles, du coup la majorité des écoles resteront à ce qui a été acté par le CDEN soit 5h15 et 3h.

Les familles ont demandé qu'à 11h30, le mercredi matin, les enfants soient accueillis par le péri scolaire.

Les nouvelles propositions qui étaient faites posent problème car il fallait choisir entre l'étude et les ateliers.

En effet, selon cette modalité, il y avait des études trois fois par semaine et atelier une fois par semaine, études à 16h30 qui se terminent à 17h30 et ateliers de 16h30 à 19h. Pas d'étude la demi-journée sans école. Le péri scolaire prendrait la main dès 13h30.

La mairie reconnaît qu'il y aura plus d'enfants qui resteront à l'étude car ils sortent plus tôt. Mais moins d'enseignants veulent faire les études.

L'IA a bien énoncé qu'il fallait que les horaires proposés soient conformes aux nécessités de remplacement et des temps partiels.

Pas de cantine le mercredi midi. Ni d'encadrement de péri scolaire de 11h30 à 12h30.

La CAF participe à hauteur de 50 cts, la ville l'a porté à 85 cts, un encadrement de 1 pour 12 en maternelle, 1 pour 15 en élémentaire.

Ateliers :

Il faut prévoir un temps plus long pour permettre les déplacements qui seraient nécessaires.

Intégrer des récréations et la sieste pour les petits, le droit de ne rien faire aussi. Les activités « monteraient » en progression, par exemple à partir de la Toussaint.

Mais il était trop tard pour recruter des intervenants pour ces 3 heures pendant la demi-journée libérée. La formation et le suivi des équipes nécessite de la méthode.

Nécessité de partage des lieux sur certains sites, avec une charte d'occupation des locaux ; les écoles de plus de 5 classes poseront moins de problèmes mais les enfants doivent repérer et identifier une différenciation de la classe avec le reste. Eviter des déplacements trop longs pour les petits.

2 questions ont été posées aux écoles :

Etes-vous favorables dès 2014 pour regrouper le temps d'atelier sur une demi-journée ?

Mais la mairie dit d'ores et déjà que ce ne sera possible....

Seconde question : êtes-vous favorables au maintien des études ?

Le SE/UNSA fait remarquer que la nouvelle proposition d'une demi-journée libérée était une fausse proposition puisqu'elle ne pouvait pas être mise en œuvre ou qu'exceptionnellement et qu'au surplus les écoles élémentaires et maternelles doivent être en cohérence, ce que n'a pas dit l'IA lors de la CAPD du 27 mai. Ainsi la mairie crée des exigences là où il n'y en pas.

40 écoles seraient intéressées par la demi-journée.

Le représentant de la mairie affirme que le financement des nouveaux rythmes n'a pas été budgété par le maire précédent.

FCPE : « nous sommes contre cette proposition qui ne correspond pas aux besoins de l'enfant. On n'allège pas la journée de l'enfant, et donc l'ancienne proposition reste la meilleure. Le décret propose mais n'impose rien. Par ailleurs, le financement de la réforme apparaissait bien dans les prévisions budgétaires de la commune.

Le Snuipp dénonce le fait que les ateliers disparaissent au profit des études. Donc une inégalité.

Des intervenants font état de l'exemple de Riorges qui a proposé 3 possibilités, et qui confirment l'intérêt des enseignants pour cette organisation des nouveaux rythmes.

Par contre, des intervenants de centres sociaux se prononcent contre des appels d'offres et la passation de marchés publics. Un débat s'instaure pour ou contre ces marchés publics.

La Ligue de l'Enseignement demande des moyens pour ces expérimentations. Par exemple, recruter des contrats d'avenir en mutualisant les moyens.

JPA: « la complémentarité des cercles de compétences n'est pas gagnée. L'Education Nationale devrait former son personnel sur ces questions. Il y a un souci de ne pas faire passer les projets après les contraintes économiques. »

L'USEP rappelle que via le projet d'école, les enseignants sont amenés à travailler avec les projets éducatifs.